

Cap-Sizun : Une collecte de l'amiante pour répondre aux problématiques d'évacuation pour les particuliers

Pour faire face aux dépôts sauvages que ce soit en déchèterie dans les gravats, ou dans la nature, la Communauté de communes Cap Sizun Pointe du Raz organise une collecte spéciale d'amiante liée en lien avec la déchèterie Le Pape sur Plouhinec.



Des dépôts d'amiante illégaux sont régulièrement constatés en déchèterie – crédit photo : service déchets CCCSPR

L'amiante, c'est un ensemble de différents minéraux fibreux largement utilisés dans le secteur du bâtiment pendant plusieurs décennies, en raison de ses qualités calorifuge et isolante. On en trouve dans les anciens tuyaux de plomberie, dans les ardoises et sur les plaques fibrociment de couverture. Lors de travaux, il arrive régulièrement que tout un chacun soit confronté à ce type de déchet.

Présentant des risques pour la santé humaine, son usage est désormais interdit depuis le 1^{er} janvier 1997. Son élimination doit être très encadrée et ne peut pas se faire dans les déchèteries communautaires où les dispositifs de sécurité ne sont pas adaptés. Les poussières d'amiante générées par les dépôts exposent les agents de déchèterie et les autres usagers à des risques sanitaires importants.

Pour répondre à cette problématique, la communauté de communes propose pour la première fois une collecte spéciale, sur inscription au préalable au 02 98 70 16 00. La date de cette collecte est fixée au lundi 24 juillet, et aura lieu sur la déchèterie Le Pape, à Plouhinec, qui installera pour l'occasion des équipements et du personnel formé à ces déchets spécifiques.

Le service est gratuit pour les habitants (particuliers uniquement) et limité à 500 kg par apport. Les usagers qui souhaitent en bénéficier doivent obligatoirement s'inscrire. Pour cette première collecte organisée par la CCCSPR le nombre de créneaux disponibles est limité. Les habitants inscrits seront invités à se présenter avec leur convocation, à un horaire précis, leurs déchets préalablement emballés, filmés ou bâchés par leurs soins. Aucune personne non inscrite ne sera acceptée sur le site.

Les usagers sont invités à respecter les mesures de protection à prendre avant de manipuler ce type de déchet : porter un masque, une combinaison et une paire de gants.

Le coût d'évacuation et de traitement de ces déchets est pris en charge par la communauté de communes. Les déchets seront ensuite enfouis dans des dispositifs étanches sur un site dédié aux déchets dangereux de la société Le Pape Environnement.

Inscription par téléphone uniquement : 02 98 70 16 00.